



***INSTALLATION DE MONSIEUR MARECHAL
PREMIER PRESIDENT
20 SEPTEMBRE 2019
DISCOURS DU PROCUREUR GENERAL***

Monsieur le préfet, nous sommes heureux de vous accueillir pour la première fois dans cette cour d'appel. Votre présence, ainsi que celle des élus, est de nature à réaffirmer la place que la justice occupe au sein de nos institutions républicaines.

La cour est aujourd'hui réunie pour accueillir son nouveau premier président. Et nous remercions l'ensemble des personnalités d'avoir répondu favorablement à notre invitation. Votre présence témoigne de l'importance que revêt l'installation d'un nouveau chef de cour.

Je salue la présence des chefs de cour voisines ou des bords de la méditerranée ainsi que celle de Monsieur le professeur Jean Danet et de Virginie Valton qui ont siégé de 2015 à 2019 aux côtés de Monsieur Maréchal au sein du conseil supérieur de la magistrature.

Leur présence nous honore et est la marque de l'estime qu'ils portent à notre nouveau premier président

Monsieur le premier président, vous venez de faire votre entrée dans cette salle d'audience et y êtes arrivé accompagné par des magistrats du siège et du parquet qui ont été désignés pour vous accueillir. Rituel chargé de symbole, vous êtes introduit, accueilli et vous faites maintenant partie des nôtres.

Bienvenue, ni chez nous, ni chez vous mais parmi nous.

Cette audience est la vôtre. Car si nos invités écoutent patiemment, et avec peut être un certain intérêt nos propos, nous sommes conscients, Monsieur le président de chambre et moi-même que la parole qui est attendue, c'est la vôtre. Elle est attendue par les magistrats et fonctionnaires mais aussi par tous les partenaires institutionnels car l'arrivée d'un nouveau chef de cour marque le départ d'un nouveau cycle même si celui-ci se déroule dans la continuité en se nourrissant et s'enrichissant de celui conduit par votre prédécesseur.

Monsieur le premier président, il reviendra à M le doyen des présidents de chambre de vous présenter. Permettez-moi seulement de dire que le déroulé de votre carrière exclusivement accomplie dans les juridictions ne peut que nous donner confiance et que votre réputation de fin juriste vos qualités de gestionnaire ont naturellement conduit le conseil supérieur de la magistrature à vous nommer à ce poste. Nous vous présentons nos félicitations et vous souhaitons beaucoup de satisfaction dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Votre expérience en matière de gestion du fait de votre passage à la tête de trois juridictions de première instance, Basse-Terre, Vannes et Montpellier, et votre connaissance de ce ressort dans lequel vous avez déjà exercé, augure d'une adaptation rapide. Le souvenir que vous avez laissé de la gestion qui a été la vôtre du dossier dit de la pédophilie d'Angers, qui était très attendu après celui d'Outreau, est celui d'un magistrat énergique, rigoureux mais humain. Vous avez donné de votre fonction de président d'assises et de la magistrature une image qui ne peut qu'appeler le respect.

Rendre hommage au prédécesseur est certes un usage et ne pas le faire serait source de questionnement sur la réalité de l'entente affichée à la tête de cette cour.

Eh bien non, cette entente n'était pas feinte et si je parle aujourd'hui de Patricia Pomonti c'est par reconnaissance pour le travail effectué mais aussi par amitié.

Nous avons fait nos armes de chef de cour en même temps et, pendant trois ans nous avons vécu une dyarchie et une entente parfaites, sachant faire preuve d'écoute mutuelle. Preuve de cette entente : les chefs de cour ont, fait rare, un compte tweeter commun. Je vous propose de le conserver.

Patricia Pomonti vous laisse une cour en bon état de marche, vous vous en persuaderez en prenant connaissance du rapport d'inspection conduite en 2018 par l'inspection générale de la justice.

Mais son action ne s'est pas arrêtée là. Depuis trois ans, la cour a évolué : ouverture à l'extérieur, amélioration des conditions de travail, développement de la communication électronique, prise en compte des risques psycho sociaux, rédaction et mise en œuvre du projet de juridiction sans oublier la convivialité. D'ailleurs, Monsieur le premier président, si, au minimum, vous ne chantez pas faux je vous invite à rejoindre notre chorale.

Je ne peux évoquer toutes ces réalisations sans y associer son fidèle secrétaire général, Sami Ben Hadj Yahia, qui l'a secondée avec talent et dévouement.

Ils vont tous les deux laisser un souvenir durable tant ils étaient attachés au bon fonctionnement de cette cour et se montraient pétris d'humanité.

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle étape de leurs parcours professionnel.

Votre connaissance de l'Anjou me permettra d'être brève dans la présentation de la cour et de son ressort.

Vous arrivez dans un territoire réputé pour sa douceur mais, comme vous avez déjà pu le constater, douceur ne veut pas dire torpeur. Les gens de l'Anjou ont des convictions et ils savent les défendre.

Notre cour d'appel n'est certainement pas aussi ancienne que notre voisine rennaise car elle n'a pas pour origine un parlement de l'ancien régime mais une loi d'organisation judiciaire du 27 ventôse an 8 qui a créé 28 tribunaux d'appel dont celui d'Angers.

Ces tribunaux sont ensuite devenus des cours impériales, des cours royales puis des cours d'appel.

Cette cour d'appel est, depuis sa création composée de trois départements: le Maine et Loire, la Sarthe et la Mayenne qui totalisent 1,7 millions d'habitants.

Elle est située dans la région Pays de La Loire, qui englobe aussi la Loire-Atlantique située dans la cour d'appel de Rennes et qui abrite la préfecture de région et la Vendée située dans le ressort de la cour d'appel de Poitiers. Cette région administrative correspond exactement à la région de gendarmerie.

Mais l'organisation territoriale de l'administration pénitentiaire, la police judiciaire, la protection judiciaire de la jeunesse est encore différente puisqu'elle englobe la Normandie.

Cela ne facilite pas notre tâche même si nous pouvons compter sur les compétences et l'attention de l'ensemble des directeurs interrégionaux et des officiers de gendarmerie, pour aplanir les difficultés et proposer rapidement des solutions lorsqu'un problème se présente.

Face à cette difficulté administrative, la cour, à dimension humaine, a su forger son unité autour des hommes et des femmes qui la composent:

108 magistrats du siège,
35 magistrats du parquet,
389 fonctionnaires.

Même si autant vous le dire, il s'agit là du nombre de postes localisés. L'effectif réel est légèrement inférieur quoique nous ayons connu des périodes plus difficiles.

Vous serez rapidement convaincu, Monsieur le premier président de leur implication mais aussi de celle de juges consulaires, conseillers prud'hommes qui œuvrent dans nos juridictions sans oublier les magistrats honoraires, magistrats à titre temporaire, conciliateurs, délégués du procureur, juristes assistant et assistants de justice qui participent à l'œuvre de justice.

Vous serez également convaincu de l'excellence des relations avec les barreaux du ressort, dans le respect du rôle de chacun et nous nous attacherons à la préserver.

Monsieur le premier président, c'est désormais ensemble que nous allons faire vivre cette cour dans le cadre du système dyarchique propre à notre institution qui en étonne plus d'un et dont beaucoup doutent encore de l'efficacité.

Et oui, cette dyarchie il faut l'avoir connue, pratiquée, comme moi, comme vous, pour y croire.

Elle n'est pas source de conflits. Au contraire, elle est une formidable occasion de mettre en commun des compétences, des idées. Elle oblige à la concertation et permet ainsi de prendre des décisions plus réfléchies, plus adaptées, plus efficaces qui profitent à tous magistrats, fonctionnaires et surtout justiciables.

Je me réjouis de faire vivre cette dyarchie avec vous. Nous avons pu commencer à faire connaissance et, ces premiers échanges m'ont convaincue que notre relation sera basée sur le dialogue, la recherche du consensus, la cohésion dans nos actions pour mener au mieux le rôle qui est le nôtre en matière de gestion, d'animation et de coordination.

Il nous reviendra de veiller à ce que les juridictions disposent des moyens budgétaires et humains nécessaires à leur fonctionnement. Cela n'est pas toujours un exercice facile car les moyens alloués sont disons limités et nous obligent souvent à faire des choix, parfois des priorisations. Nous devons le faire en conscience pour répondre au mieux à l'attente du justiciable, en étant aussi attentifs à la charge et aux conditions de travail des magistrats et fonctionnaires.

Cette responsabilité nous ne l'exercerons pas seuls.

Nous l'exercerons dans le cadre du BOP nord-ouest qui, sous l'autorité des chefs de cour de Rennes dont je salue la présence, a en charge de répartir les moyens entre les unités opérationnelles. Cela se fait là aussi dans un esprit de transparence et d'équité dans le respect des priorités fixées par chaque cour d'appel.

La délégation interrégionale du secrétariat général est, comme son responsable se plaît à nous le rappeler régulièrement, à notre service. Elle est à notre écoute et s'attache à nous apporter le soutien le plus adapté.

Mais, au quotidien, nous pouvons surtout compter sur un service administratif régional exceptionnel tant par le niveau des compétences des hommes et des femmes qui le composent que par leur engagement professionnel, leur investissement, leur disponibilité. Ce service est composé de 13 fonctionnaires, ce qui est insuffisant. Ce sous dimensionnement a d'ailleurs été constaté par l'inspection générale de la justice lors du contrôle de fonctionnement.

Et pourtant leur travail en matière budgétaire, immobilière, informatique, de ressources humaines et de formation continue est indispensable au bon fonctionnement de notre cour.

Monsieur le premier président, les chantiers ne manquent pas et je ne parle pas seulement de celui, visible, du parking autour du palais de justice.

Il nous faudra, dans quelques semaines, porter et défendre le sujet des moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de nos juridictions lors des dialogues de gestion à venir au ministère.

Il nous faudra mettre en place la justice de demain :

- le basculement numérique
- et dès janvier 2020 l'ouverture du tribunal judiciaire. Nous veillerons à ce que cette réforme atteigne son but en rendant le parcours judiciaire du justiciable plus simple tout en étant attentifs aux conséquences de celle-ci en matière de ressources humaines
- dans un futur plus lointain la mise en œuvre de la réforme à venir sur la justice pénale des mineurs.

Nous continuerons, malgré ces chantiers, à veiller au bon fonctionnement des juridictions, en maintenant notamment un calendrier des contrôles de fonctionnement initié avec votre prédécesseur

Nous continuerons à être attentifs aux conditions de travail, à l'accueil du justiciable, à la place de la victime, à conserver un dialogue avec les barreaux, les professions judiciaires, les élus et tous les acteurs de la société civile.

Sur le terrain de la cour juridiction, nous pourrons compter sur les compétences et l'investissement des magistrats, directrices de greffe, greffiers et fonctionnaires

Nous avons des domaines d'intervention qui nous sont propres. Vous avez la responsabilité du bon fonctionnement des chambres civiles, commerciales et sociales. Mais, vous le constaterez, le parquet général est loin d'être absent devant ces chambres. Monsieur Tcherkessoff, qui prendra, hélas pour nous, une retraite bien méritée en juin prochain produit régulièrement des conclusions argumentées et son avis est considéré par nos collègues du siège comme très pertinent.

Nous avons la responsabilité commune du bon fonctionnement des chambres pénales: chambre des appels correctionnels, chambre de l'application des peines, cours d'assises. Nous aurons à rester vigilants sur les délais d'audiencement et le respect des délais de détention provisoire. Cela sera particulièrement vrai en matière criminelle.

Vous avez pu constater que je n'ai pas évoqué les difficultés. Elles existent et la situation n'est pas idyllique mais nous aurons tout le temps pour en parler. Aujourd'hui, je m'en voudrais d'assombrir ce moment qui doit rester un moment fort de votre vie professionnelle.

J'en terminerai donc en vous souhaitant, en mon nom et au nom de mes collègues du parquet général une totale réussite et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de vos nouvelles et belles fonctions.

Il me revient d'accueillir maintenant les nouveaux collègues qui viennent de prendre leurs fonctions:

Mesdames Courtade et Sochacki, présidentes de chambre
Mesdames Robveille, Delaubier, Beuchee et Monsieur Guerin, conseillers.
Madame Michel et Monsieur Bocobza juges placés.

Je laisserai à Monsieur le président de chambre le soin de présenter nos nouveaux collègues à qui je souhaite la bienvenue et à qui j'adresse mes félicitations

Magistrats du siège et du parquet, notre objectif commun est de rendre une justice de qualité dans des délais raisonnables. En conséquence nos relations ne peuvent qu'être basées sur la confiance dans le respect de l'indépendance de chacun. . Cette indépendance n'empêche pas un travail en commun sur certains sujets .Les expériences qui sont les vôtres seront un nouvel atout pour notre cour d'appel.

Il me revient de présenter Madame Lucile Babin, substitut placé.

Madame Lucile Babin, vous êtes née à Angers et y avez effectué vos études secondaires avant d'intégrer sciences politiques Bordeaux après un petit détour par Barcelone dans le cadre du programme Erasmus

Vous avez choisi de devenir magistrat après avoir effectué plusieurs stages de découverte, dans des juridictions bien sûr mais aussi dans un commissariat, dans une direction des affaires maritimes dans une mairie et un consulat.

Depuis, quelques jours vous renforcez l'équipe du parquet du Mans et vous allez, de par vos fonctions, découvrir les autres juridictions du ressort.

Vous trouverez des équipes dynamiques, motivées, investies. Vous trouverez des magistrats du parquet fiers d'exercer leur métier, un métier ouvert, en prise directe avec l'actualité, au service du public, du respect de la loi et de la protection des victimes.

C'est un avenir passionnant qui vous attend même si, la tâche est parfois lourde.

Je vous renouvelle mes souhaits de réussite et de bonheur dans votre vie professionnelle

Je salue également l'arrivée de deux fonctionnaires à qui je souhaite la bienvenue qui viennent renforcer les effectifs et vont œuvrer à nos côtés.

À mes côtés en ce qui concerne madame Valérie Florent qui, après une carrière militaire a pris ses fonctions au secrétariat du parquet général.

Et Monsieur Jean Marc LOEFFLER qui arrive en détachement de l'éducation nationale pour occuper le poste de régisseur.

J'ai l'honneur de requérir :

- qu'il soit donné lecture du décret de nomination de Monsieur Eric Maréchal aux fonctions de premier président de la cour d'appel d'Angers
- des décrets de nomination des nouveaux présidents de chambre, conseillers, juges et substitut placés
- qu'il soit constaté leur installation

et me donner acte de mes réquisitions.